

ACPS et la MRS



L'ACIA publie les résultats de son sondage de préconsultation sur la MRS

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) vient tout juste de publier les résultats de son sondage de préconsultation sur la modernisation de la réglementation des semences (MRS) par le biais d'un « Rapport Ce que nous avons entendu », un résumé de la rétroaction des intervenants concernant les recommandations de l'Équipe de travail sur la MRS.

L'ACPS est encouragée par cette rétroaction qui comprend un solide appui au maintien d'un système national d'enregistrement des variétés et du rôle de l'ACPS en tant qu'autorité nationale de la certification des cultures de semences du Canada.

Bien qu'il y ait une forte convergence entre les résultats du sondage et la vision de l'ACPS concernant un système de semences de prochaine génération, nous devons continuer de travailler ensemble afin de nous assurer que le secteur des semences et l'agriculture canadienne continueront de se développer et de prospérer.

Lire ce qui suit pour voir comment la vision de l'ACPS s'harmonise avec les réponses obtenues par l'ACIA et les thèmes communs identifiés.

L'ACPS est reconnaissante du travail effectué par les participants de l'Équipe de travail sur la MRS, l'ACIA et tous ceux et celles qui ont pris le temps de faire part de leur rétroaction à ce sondage de préconsultation.

Doug Miller

Directeur exécutif

[Cliquez pour visiter notre page web sur la MRS!](#)

La vision de l'ACPS comparée aux réponses reçues par l'ACIA selon les thèmes principaux

1. Enregistrement des variétés

Est-ce que le Canada devrait continuer de mettre en place un système national d'enregistrement des variétés?

Réponse de l'ACPS : Oui!

Rapport Ce que nous avons entendu :

Notre recommandation a été appuyée - 95 % des personnes qui se sont prononcées appuyaient le maintien d'un système national d'enregistrement des variétés.

Thèmes selon les commentaires reçus : L'enregistrement des variétés instaure un haut niveau de confiance puisque la qualité des caractères des semences et des cultures produites au Canada est uniforme, ce qui permet aux exploitants agricoles de prendre des décisions éclairées quant à ce qu'ils cultivent tout en maintenant la confiance des utilisateurs finaux quant au fait que ces produits ont leur place dans un marché concurrentiel.

L'utilisation de variétés de semences enregistrées dans le système d'enregistrement et de classification des variétés de grains du Canada présente des avantages sur les plans du marketing, de l'image de marque et de la réputation.

Le système d'enregistrement des variétés devrait être rendu accessible à ces cultures et chaînes de valeur qui valorisent ce processus afin de leur permettre de décider de participer ou d'adhérer à un système national d'enregistrement des variétés.

2. Certification des semences

Est-ce que le Canada devrait continuer de pouvoir compter sur un organisme national pour établir et déterminer les normes de pureté variétale des semences pour délivrer un certificat de culture semencière?

Réponse de l'ACPS : Tout à fait d'accord

Rapport Ce que nous avons entendu : Notre recommandation a été appuyée

Thèmes selon les commentaires reçus :

- Le fait qu'il y ait un unique organisme national a renforcé la confiance dans le système de semences du Canada au sein du marché national et du marché international.
- L'Association canadienne des producteurs de semences (ACPS) devrait demeurer l'unique organisme national. L'uniformité à l'échelle nationale est importante; il est plus simple et plus transparent d'avoir un seul organisme;
- Des organismes multiples engendreraient de la confusion chez les acteurs du marché, ainsi que chez les partenaires internationaux du Canada. L'ensemble de la chaîne de valeurs doit être impliqué dans la détermination des normes relatives aux cultures.

3. Incorporation par renvoi

La préconsultation de l'ACIA comportait une série de questions dans le but d'obtenir une rétroaction au sujet de l'incorporation par renvoi, plus particulièrement au sujet de la [Partie IV](#) (Enregistrement des établissements semenciers agréés), des [Tableaux des catégories](#) et de l'Annexe III (Espèces dont les variétés doivent être enregistrées).

L'ACPS appuie l'utilisation de l'incorporation par renvoi pourvu que l'ensemble de la chaîne de valeur soit mobilisée et qu'il y ait des lignes directrices claires sur la façon dont une modification peut être apportée et sur les protocoles qui doivent être respectés.

Dans l'ensemble du « Rapport Ce que nous avons entendu », il est clair que les intervenants avaient certaines réserves par rapport à l'utilisation de l'incorporation par renvoi, toutes les recommandations ayant eu des réactions mixtes.

Les thèmes suivants ont été identifiés dans les observations écrites :

- Les répondants étaient d'accord avec l'utilisation de l'incorporation par renvoi pourvu que l'ACIA continue à assurer une surveillance.
- Les modifications doivent être apportées de manière ouverte et franche pour l'ensemble des intervenants.
- L'ACIA doit « être aux commandes » et doit consulter tous les membres de la chaîne de valeur avant que les modifications soient mises en œuvre dans un document d'incorporation par renvoi.

L'ACPS comprend ces préoccupations et estime qu'elles sont adéquatement prises en considération dans les lignes directrices actuelles de l'ACIA sur l'incorporation par renvoi.

Cliquez pour consulter le rapport complet de l'ACIA et les commentaires des parties prenantes



21, rue Florence

Ottawa (Ontario) Canada K2P 0W6

(613) 236-0497 | communications@seedgrowers.ca | seedgrowers.ca/fr



© 2023 Association canadienne des producteurs de semences. Tous droits réservés

Vous avez reçu cet courriel parce que vous figurez sur notre liste de distribution prioritaire. En savoir plus sur la [politique de confidentialité](#) de l'ACPS. Vous voulez changer la façon dont vous recevez ces courriels?

[Mettre à jour les préférences d'abonnement](#) | [Me désabonner](#)